



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R76-2026-250

PUBLIÉ LE 18 JUIN 2026

Sommaire

ARS OCCITANIE /

R76-2026-05-25-00001 - ARRETE ARS Occitanie / 2026- 2681?? Modifiant la composition nominative du Conseil d'Administration de l'ONCOPOLE

CLAUDIUS REGAUD (2 pages)

Page 3

ARS OCCITANIE

R76-2026-05-25-00001

ARRETE ARS Occitanie / 2026- 2681
Modifiant la composition nominative du Conseil
d'Administration de l'ONCOPOLE CLAUDIUS
REGAUD

ARRETE ARS Occitanie / 2026- 2681

**Modifiant la composition nominative du Conseil d'Administration de l'ONCOPOLE CLAUDIUS REGAUD
Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif assurant ses missions dans le domaine de la cancérologie
Toulouse (Haute-Garonne)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6162-7, L. 6162-8, D. 6162-2 et D. 6162-4 ;

Vu le décret n° 2006-261 du 3 mars 2006 relatif au conseil des centres de lutte pour le cancer ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret 2016-1264 du 28 novembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;

Vu le décret ministériel du 15 avril 2026 portant nomination de Monsieur François MENGIN-LECREULX en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 27 avril 2026 ;

Vu la décision ARS Occitanie n°2026- 2420 en date du 27 avril 2026 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

Vu l'arrêté ARS Occitanie n° 2025- 6891 du 28 novembre 2025 modifiant la composition nominative du Conseil d'Administration de l'ONCOPOLE CLAUDIUS REGAUD ;

Vu la désignation par Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie de **Monsieur Philippe ACAR** en qualité de personnalité qualifiée pour siéger au Conseil d'Administration de l'ONCOPOLE CLAUDIUS REGAUD ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté ARS Occitanie 2025- 6891 du 28 novembre 2025 susvisé fixant la composition nominative du Conseil d'Administration de l'ONCOPOLE CLAUDIUS REGAUD, Etablissement de santé privé d'intérêt collectif assurant ses missions dans le domaine de la cancérologie est modifié ainsi qu'il suit et composé des membres ci-après :

Préfet du Tarn, Président du Conseil d'Administration :
Monsieur Simon BERTOUX, Préfet du Tarn ;

Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse :
Monsieur Jean-François LEFEBVRE

Directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine :
Monsieur le Professeur Thomas GEERAERTS

Personnalité scientifique désignée par l'Institut National du Cancer :
Monsieur le Professeur Gilbert CASAMATTA (renouvellement de mandat)

Représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional :
Monsieur Francis DECOUCUT

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé :
Poste vacant (en attente de désignation)

Monsieur Philippe ACAR

Monsieur le Professeur Thierry PHILIP (renouvellement de mandat)

Monsieur le Professeur Norbert VEY

Représentantes du personnel désignés par la Commission Médicale d'Etablissement :
Madame le Docteur Nathalie CAUNES-HILARY (renouvellement de mandat)
Madame le Docteur Anouchka MODESTO

Représentants du personnel désignés par le Comité Social et Economique :
Madame Virginie BERTRAND
Monsieur Bertrand COMBRES (collège cadre)

Représentantes des usagers :
Madame Isabelle GRIMALDI
Madame Marie-Ange LEOPHONTE (renouvellement de mandat)

ARTICLE 2 :

La durée des fonctions des membres du conseil d'administration est fixée à l'article D. 6162-3 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté. A l'égard de tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la région Occitanie.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «télérécours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Directeur Général de l'ONCOPOLE CLAUDIUS REGAUD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 25/05/2026

Le Directeur Général
François MENGIN-LECREULX

